



## Rythmes scolaires : le Maire d'Amiens a rencontré les syndicats enseignants ce mercredi 4 décembre

Comme il s'y était engagé, le Maire d'AMIENS, Gilles DEMAILLY, accompagné de Lucien FONTAINE, a reçu les organisations syndicales représentant les enseignants dans le cadre de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires.

Le SE-UNSA, le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT étaient présents. Le SNUDI-FO estimant sûrement inutile de représenter les enseignants amiénois n'était pas présent !

Avant de donner la parole aux représentants syndicaux, le Maire a indiqué sa volonté de tout faire pour que les objectifs de la réforme des rythmes scolaires, qu'il a rappelés, soient atteints dans l'intérêt des élèves.

Il a ensuite rappelé le travail en amont effectué par la municipalité depuis un an : les rencontres avec les différents partenaires (les enseignants, les parents, les personnels municipaux, les associations,...), les enquêtes menées au niveau des parents, les états des lieux et inventaires des ressources matérielles et humaines.

Il a réaffirmé être à l'écoute des enseignants qu'il sait "*attentifs à la réussite de leurs élèves*" et être conscient des besoins, et à la recherche des solutions pour des moyens matériel et humain supplémentaires.

Le Maire a affirmé rester ouvert aux propositions dans la mesure où rien n'est encore arrêté définitivement.

Les horaires ne sont pas arrêtés, il a fait deux propositions mais il est sensible à la demande qui remonte des conseils d'école souhaitant finir la classe ¼ d'heure plus tôt.

Il pense que la pause méridienne ne doit pas être trop longue, et ne pas dépasser 2h15, mais qu'elle ne peut pas être trop courte pour permettre les services de restauration successifs.

Il est plutôt favorable à une possible répartition des horaires scolaires : matin 3H15, après-midi 2H00.

Il ne souhaite pas de différenciation horaire selon les jours : cela nuirait à la régularité des rythmes nécessaire aux enfants.

Il rappelle que le choix du mercredi matin fait suite au résultat de la consultation des parents qui est d'ailleurs similaire à celui des consultations organisées dans les autres villes dont il a eu connaissance et qui donne entre 20 et 30% pour le samedi et entre 70 et 80% pour le mercredi.



**Syndicat des enseignants-Unsa  
de la Somme**  
4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS  
Tél : 03.22.92.33.63 Fax : 03.22.92.50.51  
**80@se-unsa.org**  
**<http://sections.se-unsa.org/80/>**





Le Maire explique qu'il a retardé sa prise de décision dans la mesure où le DASEN a reculé au 15 janvier la date de retour des projets d'organisation des rythmes scolaires, mais également parce qu'il attend les retours des comptes-rendus des conseils d'école. Il n'en a reçu que 45 sur les 88.

Il a indiqué que, sur ces 45 premiers avis de conseils d'école :

- 19 demandent une sortie à 15H45,
- 6 souhaitent le samedi matin au lieu du mercredi
- une majorité se dégage pour que la pause méridienne soit de 2h00
- une forte proportion souhaite une durée de la journée scolaire de 5 H15 avec des horaires de 8H30 à 11H45 et de 13H45 à 15H45.

Monsieur DEMAILLY répète qu'il est ouvert au dialogue et ajoute qu'il va poursuivre son cycle de rencontres avec les autres partenaires et qu'il recevra donc les directeurs d'école le lundi 9 décembre.

Il souhaite que des dialogues aient lieu concernant les contenus et l'organisation des activités périscolaires dans chaque école afin que tous les sujets soient abordés : les locaux, la nature des activités, la mobilisation et la formation des acteurs (leur potentiel et leur statuts), les négociations avec les financeurs (CAF, jeunesse et sport, DRAC), pour que soient mises en place des activités de qualité avec des intervenants compétents, y compris les enseignants qui le souhaitent.

Il a rappelé la possibilité de recruter des personnels sous contrat d'Emploi d'Avenir déjà diplômés ou en cours de formation.

Il conclut : "La perfection dès la rentrée de septembre 2014, ce ne sera pas possible. Cette réforme va se mettre en place progressivement et nécessitera des ajustements."

Le SE-UNSA réaffirme sa volonté de voir se mettre en place une réforme des rythmes scolaires dans la concertation et l'écoute, et souligne l'importance de réunion comme celle de ce jour.

Il réaffirme la volonté semble-t-il majoritaire des enseignants amiénois de placer la fin des cours à 15h45 et de maintenir une pause méridienne de 2h00.

Le SE-UNSA prend acte de l'engagement du Maire qui a déclaré que la discussion est toujours ouverte sur les horaires et qu'il ne bloquera pas sur un quart d'heure et qu'il ne ferme pas la porte à la possibilité de terminer à 15h45 en débutant à 8h30.

Le SE-UNSA insiste sur la gratuité des activités et surtout pour familles les plus modestes pour qui une participation financière, même inférieure à 1 €, peut être cause de non fréquentation par les enfants des familles les plus défavorisées des activités périscolaires dont ils ont pourtant réellement besoin !

Pour autant, le SE-UNSA revendique des activités de qualité avec des intervenants formés.

	<p><b>Syndicat des enseignants-Unsa</b> <b>de la Somme</b> 4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS Tél : 03.22.92.33.63 Fax : 03.22.92.50.51 <b>80@se-uns.org</b> <b><a href="http://sections.se-uns.org/80/">http://sections.se-uns.org/80/</a></b></p>	
--	--	--



Il aborde ensuite le problème de l'utilisation des locaux scolaires :

- les enseignants ne doivent pas être expulsés, ils ont besoin de pouvoir rester dans leur classe pour y travailler ;
- les élèves doivent faire la différence entre l'école et le périscolaire, ce n'est pas possible en restant en classe.

Le SE-UNSA demande enfin la confirmation que les études surveillées ne seront pas remises en cause.

Le Maire apporte des réponses aux questions des organisations syndicales :

- La gratuité pour tous n'est pas envisageable mais il a la volonté de ne pas occasionner de dépenses supplémentaires aux familles démunies. Il ne doit pas y avoir d'obstacle financier pour les 3H dégagées pour les TAP
- Pour l'utilisation des locaux scolaires, il différencie les salles de classes des autres locaux : préau, salle informatique, BCD qui eux pourraient être utilisés pour les TAP. C'est une question à voir école par école. Il tient à respecter le lieu de travail des enseignants et l'utilisation de classes dans une école ne pourrait être qu'exceptionnelle et temporaire, en attendant de trouver une autre solution.
- Concernant les études faites par les enseignants, sur la base du volontariat, le principe n'est pas remis en cause mais reste à définir leur horaire : 15h45, 16h00 ou reportées après les TAP.
- Au sujet du mercredi, les 33 restaurants scolaires (sur 57) qui sont ouverts actuellement le resteront pour accueillir uniquement les enfants qui fréquenteront les centres de loisirs l'après-midi. En fonction des besoins, un ou deux autres pourraient être ouverts en complément. Une garderie sera proposée pour prendre en charge les enfants en attendant que leurs parents viennent les récupérer.
- Le Maire a dit qu'une discussion doit avoir lieu avec les enseignants pour définir le positionnement des APC dont l'organisation est bien de leur seule responsabilité.
- Le Maire ne souhaite pas alourdir la charge de travail des directeurs et veut faire en sorte que toutes les tâches de coordination soient prises en charge par la collectivité. Ainsi, il y aura dans chaque école un référént municipal. "Ce sera un personnel qualifié qui formera avec le directeur d'école le binôme Education nationale / Collectivité territoriale." a-t-il déclaré.

**Le SE-UNSA conseille aux directrices et directeurs de faire remonter le plus rapidement possible la délibération de leur conseil d'école relative à l'organisation de la semaine scolaire qui peut tout-à-fait être différente des deux propositions du maire.**

**Il est ainsi toujours possible de proposer les horaires : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 15h45.**

**Par ailleurs, Monsieur DEMAILLY ayant insisté sur le fait qu'il est ouvert à la discussion et que rien n'est encore décidé, le SE-UNSA invite les directeurs qui participeront à la réunion avec le Maire d'Amiens, ce lundi 9 décembre 2013 à 18h00, à affirmer la volonté des équipes pédagogiques de terminer la journée de classe à 15h45.**

	<p><b>Syndicat des enseignants-Unsa</b> <b>de la Somme</b> 4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS Tél : 03.22.92.33.63 Fax : 03.22.92.50.51 <b>80@se-unsa.org</b> <b><a href="http://sections.se-unsa.org/80/">http://sections.se-unsa.org/80/</a></b></p>	
--	---	--